FICHE D'ENSEIGNEMENTS N°2024-03 : Reprise de feu ?

BSPP

SITUATION OPÉRATIONNELLE

01/10/24

1ère intervention:

- Le dimanche 8 septembre 2024, les secours sont engagés pour un feu au 3ème étage d'un bâtiment R+4 à usage de bureau.
- A leur arrivée, il s'agit d'un feu couvant dont le foyer est rapidement localisé dans un bureau en open-space.
- Après extinction et un premier dégarnissage, il apparaît que le feu est parti du plancher technique abritant des chemins de câbles avant de se propager à du mobilier situé à l'aplomb.
- Le courant électrique est coupé dans l'intégralité du bâtiment, un important travail de déblai et un large dégarnissage sont opérés. ENEDIS, demandé par le COS, a confirmé la coupure du courant dans l'ensemble du bâtiment.

Des rondes sont ensuite réalisées.

2ème intervention:

- Le lundi 9 septembre 2024, un départ normal est sonné pour un feu dans un bâtiment à usage de bureau, à la même adresse, complété par un groupe habitation en anticipation.
- Une fois sur les lieux, les secours sont confrontés à un feu pleinement développé dans le même volume que la veille.
- Le foyer sera rapidement maitrisé au moyen d'une lance.
- Il s'avérera que ce second sinistre s'est déclaré peu de temps après la remise du courant par ENEDIS.

PROBLÉMATIQUE

Un feu de bureau s'est déclaré au 3ème étage d'un bâtiment en soirée. Le message « opération terminée » est passé après 2 rondes et plus de 11 heures après la présentation du premier engin.

Un départ pour feu à la même adresse a lieu moins de 6 heures après, complété par un groupe habitation en anticipation. Il concerne exactement le même volume du bâtiment.

<u>?</u>

Bilan: 1ère intervention: 1 lance 2ème intervention 1 lance

Les termes FH OPS sont écrits en rouge

POINTS D'ATTENTION

Hors domaine SP:

08/09 - 20h16 - 1ère intervention SP:

ENEDIS, présenté à 21h00, signale au COS qu'il est obligé de couper l'électricité dans l'ensemble du bâtiment car il ne peut isoler le 3ème étage, seul niveau sinistré.

09/09 - Vers 12h30:

Le gestionnaire du bâtiment demande à ENEDIS de rétablir le courant, un électricien aurait isolé la partie touchée par le sinistre (défaut communication).

09/09 - 13h49 - 2ème intervention.



BONNES PRATIQUES

1ère intervention:

- Dégarnissage minutieusement réalisé et choix du COS de réaliser des rondes, (respect des procédures).
- Utilisation de la caméra thermique et du détecteur multi gaz, notament lors de la dernière ronde avec passage sous les planchers techniques et dans les faux-plafonds (levée de doute présence de points chauds et de CO, (sécurité réglée).

2ème intervention:

- Déplacement de la garde RCCI (G.HAB) et du LCPP (demandé par le COS, bonne conscience de situation).
- Prise de COS par OGC

CE QU'IL FAUT RETENIR

- L'application rigoureuse du règlement permet de prémunir le COS et l'institution d'une éventuelle mise en cause. (Respect des procédures-sécurité réglée).
- 2. Le déblai et le **dégarnissage** doivent être larges et minutieux, d'autant plus pour ce type de sinistre afin d'éviter de « courir après le feu » et d'écarter tout risque de propagation. (Bonne conscience de situation sécurité gérée).
- 3. La présence des services publics, ENEDIS en l'occurrence, permet de confirmer la coupure des fluides. (Communication- travail interservices- sécurité réglée).
- 4. Ne pas hésiter à réaliser des rondes, notamment en présence d'éléments constructifs pouvant propager le feu ou cacher une propagation lente. Utiliser lors de celles-ci caméra thermique et détecteur multi gaz. (Respect des procédures-sécurité gérée).
- 5. Demander la garde RCCI (voire LCPP) lorsque l'intervention peut être sujet à contentieux. (Anticiper l'aide au commandement bonne conscience de situation -sécurité gérée).

FICHE D'ENSEIGNEMENTS N°2024-03 : Reprise de feu ?



01/10/24

